

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1976)
Heft: 376

Rubrik: Point de vue

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POINT DE VUE : DÉMOCRATIE ET BUREAUCRATIE. — II

Nous sommes tous des Néanderthaliens

Le Progrès n'existe pas.

C'est une idée inventée par un poète officiel du XVIII^e siècle pour fourguer une nouvelle raison de se battre à un quelconque traîneur de sabre.

Ce qui semble bien exister, en revanche, c'est une Evolution — dont nous ne savons pas grand-chose des tenants et encore moins des aboutissants — qui s'étale à une vitesse géologique.

Il est un fait qui paraît solidement établi — et qui est fondamental pour le reste de notre propos : biologiquement, l'homme ne s'est guère modifié depuis belle lurette. Notre système neurophysiologique, formé au cours de millions d'années, n'a pas changé de façon notable dans ses structures essentielles depuis, mettons, 100 000 ans. D'ailleurs, suffit de regarder un colonel jouer au Chef des Singes devant ses bidasses pour en être convaincu.

Là-dessus se construit, fort simplement, la suite de notre abracadabrante théorie.

1. Donc, le 95 % (ou 99 %, peu importe) de l'évolution de l'homo erectus que nous sommes s'est déroulée au sein de micro-communautés immergées dans les cycles naturels, où la famille assurait la perpétuation de l'espèce et où le groupe garantissait une sécurité minimale. Il faut croire que le système, malgré tout, était solide puisqu'il a tenu le coup au moins 4 millions d'années... Tout notre complexe biologique, tout notre système cognitif se sont lentement élaborés, donc, dans un environnement qui n'a pas grand-chose à voir avec ce qu'on trouve dans la Ruhr actuelle, par exemple.

2. Ce que j'appellerai notre « programmation fondamentale » — pour parler comme quelqu'un qui a l'air de savoir de quoi il parle — et que les éthologistes, entre autres, explorent à petits pas, cette programmation est notre mode d'emploi, notre moteur à enclenchement automatique. Le forcer, c'est le griller, plus ou moins vite. L'ignorer, c'est se condamner à faire du sur place. Tout projet politique (au sens le plus large) qui n'est pas conforme à

cette programmation est, irrémédiablement, condamné.

Bon. Tout cela est bien joli. Parce qu'il y a un hic d'une majestueuse simplicité : ce n'est pas en faisant des théories qu'on (re)fait le monde mais bien — ce qui emploie moins de papier et plus de temps — en vérifiant pratiquement ses théories avant de les publier... (Ce qui fait que Platon et Marx, mon copain François et moi, sommes de bons garçons mais tous des grandes gueules et des prophètes à la noix; tandis que les Bénédictins, les Franciscains et les Ramequins, les moines zen et les Jésuites sont, eux, des gens sérieux.)

D'ailleurs tout cela tombe sous le sens.

Nous disions donc qu'une politique qui ne se fonde pas, d'abord, sur les sciences « naturelles » (aussi bien la bioclimatologie que la neurologie, la linguistique que l'énergétique) est foutue d'avance. (Tiens, en passant, je vous recommande vivement « Climat et météorologie de la Suisse romande », de Max Bouët, chez Payot). Parler de justice sociale, d'égalité, de liberté ou de trucs comme ça n'a rigoureusement aucun sens tant que ces concepts ne sont pas ancrés solidement à la barrière de

DANS LES KIOSQUES

En trois langues

Peut-être inexistante dans les kiosques (si l'on excepte, à Genève, le Kiosque du Boulevard, boulevard Georges-Favon 13, qui à cet égard est une véritable bibliothèque de l'actualité), toute une presse continue de se développer, malgré la récession, à travers les quartiers urbains et les régions de Suisse romande. Il est bien sûr exclu de tenir vraiment à jour un répertoire de ces publications, souvent éphémères; mais leur multiplication témoigne d'un réel besoin que la « grande » presse s'est jusqu'ici montrée incapable de satisfaire.

La naissance récente du « Canard des Grottes » (qui doit traduire, dans l'esprit de ses rédacteurs, le « réveil des habitants » du quartier des Grottes menacé de disparition) est exemplaire de ce renouveau marginal de l'édition. Et tout à fait représentatif de la majorité des publications de ce genre est l'éditorial qui introduit le numéro 1 du « Canard des Grottes » :

(...) « Partout les habitants commencent à discuter ensemble, à s'organiser et à réaliser leur force. L'Action populaire aux Grottes (APAG) se doit de soutenir ces luttes, de les faire connaître dans tout le quartier. Mais pour défendre nos intérêts, nous, les habitants des Grottes, devons disposer d'un moyen qui nous permette d'exprimer notre

point de vue face à celui des autorités, des banques, des promoteurs et des spéculateurs de tout poil. Nous devons aussi mieux connaître les problèmes quotidiens que nous affrontons tous, dans nos immeubles, pour être à même de les résoudre ensemble, par la lutte collective, et pour renforcer notre unité malgré toutes les tentatives de division. C'est dans ce but que l'APAG a décidé de faire paraître le plus souvent possible, le « Canard des Grottes », le journal d'information et d'expression populaires du quartier des Grottes. Ecrivez-nous, critiquez ce qui ne vous plaît pas, afin que le « Canard » puisse devenir et rester un instrument dont nous aurons tant besoin dans les luttes que nous devons affronter ».

notre programmation fondamentale propre. En bref, ce qu'il nous faut, ce sont des faits. Des expériences. Pas des discours de cantine, pas des programmes électoraux. Des faits fondamentaux, universels, inscrits dans les glandes et les neurones, les acides aminés et la thermodynamique. Il nous faut des lois naturelles, pas des conneries d'articles de codes pénaux.

Il nous faut (r)établir nos lois propres, internes, quasi définitives. Biologiques. Hippocrate et saint François d'Assise n'ont jamais dit autre chose. Ben quoi ! Vous voyez un peu votre opticien vous fabriquant des lunettes en se moquant des lois de l'optique ? Alors pour quoi est-ce que nous supportons les politiciens et technocrates qui nous fabriquent des sociétés au mépris des lois élémentaires de la vie ?

Gil Stauffer

P.S. — Suis à la recherche des écrits de Silvio Gesell, ou d'écrits à son sujet. Merci à ceux qui pourraient me les fournir, me les prêter ou m'indiquer des références, via DP.

Le « Canard des Grottes » (case postale 149, 1211 Genève 16) s'ouvre par ailleurs sur huit pages, emplies d'échos de la lutte entreprise, de réactions des habitants et de mots d'ordre qui eux sont traduits — et ce n'est pas le moins remarquable — aussi bien en italien qu'en espagnol (à raison d'une page entière destinée à chaque communauté de travailleurs immigrés).

D'un autre style, mais manifestement de la même famille, ce « journal qui n'a pas encore de nom » dont le « numéro zéro » a paru en août à Porrentruy (case postale 97) et tout entier consacré à un dossier remarquablement bien documenté sur la Transjurane.

D'emblée, le groupe de rédacteurs se présente :

« Qui sommes-nous ? Un groupe d'amis de la nature ou plus simplement de la vie. Au départ nous étions quelques-uns, trop peut-être puisque le groupe s'est dissous. (...) »

« Maintenant les « Dérouteurs » vous livrent la synthèse de leur documentation et réflexion. Pour quels buts ? Bien simple. Pas question de politique de partis. Association à but non lucratif,

nous désirons informer la population de ce qui se passe en Ajoie, autant d'un point de vue économique qu'écologique et de tout ce qui peut graviter là autour. Nous voulons vous rendre attentifs aux problèmes importants de chez nous et aux solutions éventuelles qu'il conviendrait de leur apporter. Par quels moyens ? La seule façon de diffuser nos informations : la presse (...) ».

Radio-TV: après vingt ans, le néant ou presque

Comment imaginer que, en l'état actuel des choses, la discussion à propos du projet d'article constitutionnel sur la radio et la télévision passionne la majorité des citoyens ? Après près de vingt ans (1957 : rejet du dernier article soumis au peuple en la matière) de tergiversations autour d'un enjeu dont l'importance croissait à la mesure du gigantesque développement de l'influence des moyens de communication de masse, après près de vingt ans d'expertises diverses, de propositions et de contre-propositions, d'affrontements au mot à mot devant les commissions parlementaires (voir notamment DP 296 et 333), le consensus ne s'est, semble-t-il, fait que sur un point : il est urgent de légiférer sur le sujet.

Pour le reste, à mesure que les appétits de la classe politique s'aiguisaient, à mesure aussi que les craintes se précisaient de voir la télévision et la radio confisquées par telle ou telle tendance, on s'est rejeté sur les grands mots fétiches, « objectivité » des programmes, « équilibre » des programmes, pour ne citer que ceux-là, probablement avec l'espoir que leur ancrage dans la Constitution donnerait le change...

D'où un projet de texte qui en dit à la fois trop et trop peu. Car la bataille est en réalité une bataille d'arrière-pensées. Chacun compte, sans trahir son jeu à l'avance (mais l'évolution des textes soumis à réflexion au fil des ans montre bien d'où souffle le vent), avancer ses pions de manière décisive lors de la deuxième étape législative, celle de la mise au point parlementaire de la législation d'ap-

plication. Bref, à ce stade d'imprécision et de flou calculés, le peuple suisse est sollicité de donner son blanc-seing, à travers un « oui » à ces articles 36, cinquième alinéa et 36 quater, à toutes les manipulations politico-linguistico-juridiques qui devraient suivre ces prochains mois : les mots proposés par le Conseil fédéral restent susceptibles en effet de toutes les interprétations !

Si encore les propositions en question garantissaient que les débats parlementaires inévitables aborderont les chapitres cruciaux de l'organisation de la radio et de la télévision... Même pas, c'est ainsi que l'on élude la question d'un véritable contrôle démocratique sur la radio et la télévision (la mise sur pied d'une « autorité autonome de plainte » n'est qu'un pis-aller, la porte ouverte à la dénonciation systématique du non-conformisme), la question d'une protection efficace des gens de radio et de télévision face au noyautage politique des instances de la SSR (aujourd'hui radicaux et libéraux monopolisent les sièges dans les divers comités), la question de la commercialisation des « médias » (rien ne vient contre-balancer, dans la rédaction proposée, le « qui paie commande » de la publicité), la question de l'élaboration d'une politique globale des moyens de communication (seul gage d'adaptation progressive de la législation face au progrès technique).

Après vingt ans d'attente, prendre le temps de tout remettre sur le métier ne sera pas un dommage irréparable.